



PREFET DU PUY-DE-DOME

Direction Départementale des Territoires
Service Prospective Aménagement Risques

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRN*Pi*) du Val d'Allier issorien

Réunion de concertation du 22 janvier 2016
à la sous-préfecture d'Issoire

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Ordre du jour :

- Rappel du contexte
- Évolutions à intégrer
- Calendrier de mise en œuvre de la révision partielle

Participants :

La réunion est présidée par Mme Bonnard, sous-préfète d'Issoire.
La liste des participants est jointe en annexe.

Documents joints :

Support de présentation de la réunion

Rappel du contexte

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRN*Pi*) du val d'Allier issorien a été approuvé le 19 décembre 2013. Il porte sur la section de la rivière Allier comprise entre Brassac-les-Mines (limite du département de la Haute-Loire) et Coudes ; 17 communes du Puy-de-Dôme sont concernées par ce PPRN*Pi*.

Des éléments nouveaux intervenus depuis nécessitent que ce document évolue pour prendre en compte :

- l'étude de danger relative à la digue de protection réalisée par la société Constellium (transmission électronique du 27 novembre 2014 à l'inspection des installations classées de la DREAL). Le Préfet, par courrier du 5 janvier 2015 au directeur de la société Constellium, a validé les conclusions de cette étude pour ce qui concerne la connaissance des scénarios de rupture de l'ouvrage ;

- l'étude hydraulique réalisée par le cabinet Merlin pour le compte d'Issoire communauté (rapport daté d'avril 2015). Par courrier du 26 mai 2015, le Préfet a indiqué au Président d'Issoire communauté qu'il validait techniquement cette étude. En effet, cette étude constitue un complément à celle réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État dans le cadre de l'élaboration du PPRN*Pi*. Ses résultats permettent de préciser la connaissance du risque d'inondation sur le secteur situé entre la commune du Broc et le pont de Parentignat ;

La Préfète prescrira début 2016 une révision partielle du PPRN*Pi*, au regard des dispositions de l'article L 562-4-1 du code de l'environnement. Cette révision partielle concernera les communes d'Issoire, Le Broc, Brenat, Parentignat, Les Pradeaux, Nonette-Orsonnette et Orbeil.

Évolutions à intégrer

a) L'étude de danger de la digue de protection de Constellium (rapport de novembre 2014)

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRN_{Pi}) du val d'Allier issoirien, approuvé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2013, prévoit dans son règlement pour le site de l'usine Constellium des dispositions spécifiques liées à la présence d'une digue de protection sur le site.

Le règlement défini sur la zone a été établi conformément aux dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, qui rendent obligatoires (dispositions 12 B-1 6) la réalisation d'études de danger pour les digues protégeant des enjeux significatifs, au titre des articles L.211-3 et R.214-115 à 117 relatifs à la sécurité des ouvrages hydrauliques. Ces études ont vocation à expliciter les niveaux de risque, les mesures aptes à les réduire en prenant en compte notamment les conséquences d'une rupture de l'ouvrage.

En l'attente de la réalisation de cette étude par Constellium au moment de l'élaboration du projet de PPRN_{Pi}, un zonage spécifique Rd a ainsi été identifié conformément au droit. En effet, dans l'attente de ces éléments ou de toute étude spécifique visant à caractériser la constructibilité derrière l'ouvrage, et afin de prendre en compte le risque de rupture de levées dans l'aménagement du territoire, le règlement instaure à l'aplomb de la digue une zone où toute construction nouvelle est interdite sur une largeur de 100 mètre par mètre de hauteur de digue.

Par transmission électronique du 27 novembre 2014, la société Constellium a transmis à l'inspection des installations classées de la DREAL Auvergne l'étude de danger relative à la digue de protection. Le préfet du Puy-de-Dôme, par courrier du 5 janvier 2015 au directeur de la société Constellium, a validé les conclusions de cette étude pour ce qui concerne la connaissance des scénarios de rupture de l'ouvrage. Cette étude permet de répondre aux objectifs fixés par les textes et identifie les actions de réduction des risques à mettre en place. Ces résultats constituent des éléments nouveaux de connaissance du risque, à prendre en compte dans le cadre de la révision partielle.

Dans le cadre de la révision partielle du PPRN_{Pi} :

- le zonage réglementaire sera modifié pour définir une zone unique derrière la digue de protection,
- le règlement correspondant tiendra compte des résultats de l'étude de danger de la digue et de la densité très forte de construction derrière l'ouvrage.

b) L'étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Issoire communauté (rapport d'avril 2015)

Par courrier du 4 mai 2015, Issoire communauté a transmis à la direction départementale des territoires (DDT) le rapport d'étude hydraulique daté d'avril 2015 réalisé par le cabinet Merlin. Cette transmission fait suite aux échanges techniques qui se sont tenus entre la DDT et le bureau d'études, comme suite à l'envoi d'un premier rapport par courrier du 24 novembre 2014.

Cette étude constitue une étude complémentaire à celle réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État dans le cadre de l'élaboration du PPRN_{Pi}. Ses résultats permettent de préciser la connaissance du risque d'inondation sur le secteur situé entre la commune du Broc et le pont de Parentignat, sur la base d'hypothèses de travail cohérentes avec les données du PPRN_{Pi} (conditions limites amont et aval, coefficients de rugosité, et calage du modèle sur les crues de 2003 et 2008), qui ont permis au préfet de valider techniquement cette étude par courrier du 26 mai 2015.

Les nouvelles cartographies de l'aléa inondations qui sont issues de ce rapport constituent des éléments nouveaux de connaissance du risque, à prendre en compte dans le cadre de la révision partielle.

Dans le cadre de la révision partielle du PPRN_{Pi} :

- le zonage réglementaire sera modifié pour tenir compte des résultats de l'étude réalisée par le cabinet Merlin ;

A l'issue des présentations, les échanges ont porté sur les éléments suivants :

- Issoire communauté souhaite que l'ensemble des secteurs concernés par des aléas faible et moyen sur la ZAC Lavour Labéchade soient rendus constructibles. Sur ce point, les services de l'Etat rappellent le principe de la préservation des champs d'expansion des crues (article L 562-8 du code de l'environnement), conjuguant la nécessité de conservation du caractère naturel des phénomènes de débordement, et l'objectif de ne pas amener de personnes ou d'activités supplémentaires dans des secteurs actuellement vierges de toute urbanisation situés en zone de risque, et ce quel que soit le niveau d'aléa.
Les services de la DDT referont le point sur l'occupation du sol existante.

Calendrier de mise en œuvre de la révision partielle

Le calendrier envisagé est le suivant :

- février 2016 : notification aux communes par le préfet de l'arrêté prescrivant la révision du PPRI ;
- 1er semestre 2016 : travail technique sur la modification du PPRI, réunion de concertation à l'été ;
- 2ème semestre 2016 : consultation formelle des communes, enquête publique ;
- début 2017 : approbation de la révision partielle.

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,


Christine BONNARD

VENDREDI 22 JANVIER 2016 à 10 H 30
 SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
 Réunion de présentation démarche concernant
 le PPRNPi

NOM - PRENOM	QUALITE	ORGANISME REPRESENTE	Tel ADRESSE E-mail
GOURAÏTRE Gérard IGONINI Bernard FANJUL José	Maire - Président Vice Président	ORBEIL cotenna de l'Alpin comcom Pays de Sauxillanges	mairie.orbeil @ wanadoo.fr cotenna@wanadoo.fr
DUFOUR Aethia RAUEL PIERRE ANARIDON Vincent	Secrétaire CCCV Chargé mission	PARENTIGNAT CCCV Com Com Pays de Sauxillanges	mairie.parentignat@orange.fr pierre-rauel@orange.fr cc.pays.sauxillanges @wanadoo.fr
SOLIGNAC Maurice	Adjoint Les Pradeaux	Mairie	lespradeaux@wanadoo.fr
CHAUNION Lilia	DRS Zone C	Zone C	lilian.chaunion@issouico.fr
DENULDEA I.Pim	Vice Président	ISSOIRE CO	jeanpierre.denuldea@issouico.fr
CHASSANY GEORGES	Maire - VP.	Le Bloc - Issouire	-
Bouquet Jocelyne	Conseillère Départementale	ISSOIRE Le Bloc	jocelynebouquet.guezin@orange.fr
BONNABRY Thierry	DDT63 - SPAR. adj. pt		thierry.bonnabry@puy-de-dome.gouv.fr
MOREL Liene	DDT63/ Agence Territoriale		liene.morel@puy-de-dome.gouv.fr
WILLIAMS Lina	DDT63 / SPAR		-
SAN SÉAN A-	DDT		-
BONNARD Christine	Sous-prefet		
BALOUET Stal	Depute Maire Coubs		
ESBEIN Nicole	CD 63	Canton Brassac les Mines	nicole.esbein@orange.fr
SANVADE Bernard	CD 63	" " "	bernard.sauvade@orange.fr
GODARD Philippe	Associé Co chef de projet développement local	Mairie Communauté	philippe.godard@issouico.fr